



Bulletin Officiel

N° 3758 Jeudi 30 Décembre 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM

ATTIJARI FCP SERENITE	2
ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	2
ATTIJARI FCP HARMONIE	2
FCP AFEK CEA	2
FCP AL IMTIEZ	2

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « BH 2009 »	3
---------------------------------	---

MODIFICATION PORTANT SUR LES FRAIS DE SOUSCRIPTIONS ET DE RACHATS

FCP MAGHREBIA PRUDENCE	4
FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	4
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	5
FCP MAGHREBIA MODERE	5

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2011/1 »	6-7
------------------------------------	-----

ERRATUM : EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

« TUNISIE LEASING SUBORDONNE 2010 »	8-11
-------------------------------------	------

COURBE DES TAUX

12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

13-1.

ANNEXE

Liste indicative des sociétés & organismes faisant appel public à l'épargne

COMMUNIQUES DU CMF

AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 22 décembre 2010, d'agrèer les fonds suivants :

— *** —

ATTIJARI FCP SERENITE
Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège social : Immeuble Fékih- rue des lacs de Mazurie
1053 Les Berges du Lac

Attijari Gestion et Attijari Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 décembre 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «ATTIJARI FCP SERENITE» d'un montant initial de D.100 000 divisé en 10 000 parts de D.10 chacune.

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE
Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège social : Immeuble Fékih- rue des lacs de Mazurie
1053 Les Berges du Lac

Attijari Gestion et Attijari Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 décembre 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «ATTIJARI FCP DYNAMIQUE» d'un montant initial de D.100 000 divisé en 10 000 parts de D.10 chacune.

— *** —

ATTIJARI FCP HARMONIE
Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège social : Immeuble Fékih- rue des lacs de Mazurie
1053 Les Berges du Lac

Attijari Gestion et Attijari Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 décembre 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «ATTIJARI FCP HARMONIE» d'un montant initial de D.100 000 divisé en 10 000 parts de D.10 chacune.

2010 - AC - 51

— *** —

FCP AFEK CEA
Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège social : Immeuble STUSID
32, rue Hédi Karray 2080 Tunis

TSI -intermédiaire en bourse- et la STUSID Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 décembre 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «FCP AFEK CEA» d'un montant initial de D.100 000 divisé en 1 000 parts de D.100 chacune.

— *** —

FCP AL IMTIEZ
Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège social : Immeuble STUSID
32, rue Hédi Karray 2080 Tunis

TSI -intermédiaire en bourse- et la STUSID Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 décembre 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «FCP AL IMTIEZ» d'un montant initial de D.500 000 divisé en 5 000 parts de D.100 chacune.

2010 - AC - 52

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT D'ANNUITES**EMPRUNT OBLIGATAIRE « BH 2009 »**

L'intermédiaire en bourse SIFIB-BH, en sa qualité de centralisateur de l'emprunt obligataire « BH 2009 », informe les obligataires que le remboursement de la première échéance dudit emprunt aura lieu le vendredi 31 décembre 2010. Ce remboursement sera comme suit :

Catégorie A (TMM + 0,80%)

- Amortissement par obligation : 0 dinars
- Nombre d'obligations : 629 500
- Taux d'intérêt (TMM +0,8%) : 5,174%
- Encours par obligation : 100 dinars
- Intérêts bruts par obligation : 5,174 dinars
- Annuité brute par obligation : 5,174 dinars

Montant global brut : **3 257 033 dinars**

Catégorie B (Taux fixe : 5,30%)

- Amortissement par obligation : 0 dinars
- Nombre d'obligations : 370 500
- Taux d'intérêt fixe : 5,300%
- Encours par obligation : 100 dinars
- Intérêts bruts par obligation : 5,300 dinars
- Annuité brute par obligation : 5,300 dinars

Montant global brut : **1 963 650 dinars**

AVIS DES SOCIETES

FCP MAGHREBIA PRUDENCE
Fonds Communs de Placement
Régis par le Code des OPC
Promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

MODIFICATION PORTANT SUR LES FRAIS DE SOUSCRIPTIONS ET LES FRAIS DE RACHATS

L'UNION FINANCIERE et ASSURANCES MAGHREBIA VIE informent le public et les porteurs de parts du dit fonds des changements suivants :

1- Changement relatif aux frais de souscriptions

Les frais de souscriptions initialement fixés à 2% du montant des souscriptions sont modifiés comme suit :

- 2%: pour les souscriptions inférieures ou égales à 100 000 DT ;
- 1% : pour les souscriptions strictement supérieures à 100 000 DT et inférieures ou égales à 200 000 DT ;
- 0,5% : pour des souscriptions au delà de 200 000 DT.

2- Introduction des frais de rachats

Lors d'un rachat, le montant à racheter sera diminué d'un droit de sortie pour tous ceux qui procéderont au rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts, et ce, selon les modalités suivantes :

- 2% : pour les rachats avant la deuxième année de la date de souscription ;
- 1% : pour les rachats entre la deuxième et la troisième année de la date de souscription ;
- 0% : pour tout rachat au-delà de la troisième année de la date de souscription.

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment l'article 11 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°8 du 1^{er} avril 2004, les porteurs de parts ont la faculté de sortie sans frais pendant une période de trois mois à compter de la date de publication du présent avis.

2010 - AS - 1095

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS
Fonds Communs de Placement
Régis par le Code des OPC
Promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

MODIFICATION PORTANT SUR LES FRAIS DE SOUSCRIPTIONS ET LES FRAIS DE RACHATS

L'UNION FINANCIERE et ASSURANCES MAGHREBIA VIE informent le public et les porteurs de parts du dit fonds des changements suivants :

1- Changement relatif aux frais de souscriptions

Les frais de souscriptions initialement fixés à 2% du montant des souscriptions sont modifiés comme suit :

- 2%: pour les souscriptions inférieures ou égales à 100 000 DT ;
- 1% : pour les souscriptions strictement supérieures à 100 000 DT et inférieures ou égales à 200 000 DT ;
- 0,5% : pour des souscriptions au delà de 200 000 DT.

2- Introduction des frais de rachats

Lors d'un rachat, le montant à racheter sera diminué d'un droit de sortie pour tous ceux qui procéderont au rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts, et ce, selon les modalités suivantes :

- 2% : pour les rachats avant la deuxième année de la date de souscription ;
- 1% : pour les rachats entre la deuxième et la troisième année de la date de souscription ;
- 0% : pour tout rachat au-delà de la troisième année de la date de souscription.

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment l'article 11 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°8 du 1^{er} avril 2004, les porteurs de parts ont la faculté de sortie sans frais pendant une période de trois mois à compter de la date de publication du présent avis.

2010 - AS - 1096

AVIS DES SOCIETES

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE
Fonds Communs de Placement
Régis par le Code des OPC
Promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

MODIFICATION PORTANT SUR LES FRAIS DE SOUSCRIPTIONS ET LES FRAIS DE RACHATS

L'UNION FINANCIERE et ASSURANCES MAGHREBIA VIE informent le public et les porteurs de parts du dit fonds des changements suivants :

1- Changement relatif aux frais de souscriptions

Les frais de souscriptions initialement fixés à 2% du montant des souscriptions sont modifiés comme suit :

- 2%: pour les souscriptions inférieures ou égales à 100 000 DT ;
- 1% : pour les souscriptions strictement supérieures à 100 000 DT et inférieures ou égales à 200 000 DT ;
- 0,5% : pour des souscriptions au delà de 200 000 DT.

2- Introduction des frais de rachats

Lors d'un rachat, le montant à racheter sera diminué d'un droit de sortie pour tous ceux qui procéderont au rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts, et ce, selon les modalités suivantes :

- 2% : pour les rachats avant la deuxième année de la date de souscription ;
- 1% : pour les rachats entre la deuxième et la troisième année de la date de souscription ;
- 0% : pour tout rachat au-delà de la troisième année de la date de souscription.

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment l'article 11 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°8 du 1^{er} avril 2004, les porteurs de parts ont la faculté de sortie sans frais pendant une période de trois mois à compter de la date de publication du présent avis.

2010 - AS - 1097

FCP MAGHREBIA MODERE
Fonds Communs de Placement
Régis par le Code des OPC
Promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

MODIFICATION PORTANT SUR LES FRAIS DE SOUSCRIPTIONS ET LES FRAIS DE RACHATS

L'UNION FINANCIERE et ASSURANCES MAGHREBIA VIE informent le public et les porteurs de parts du dit fonds des changements suivants :

1- Changement relatif aux frais de souscriptions

Les frais de souscriptions initialement fixés à 2% du montant des souscriptions sont modifiés comme suit :

- 2%: pour les souscriptions inférieures ou égales à 100 000 DT ;
- 1% : pour les souscriptions strictement supérieures à 100 000 DT et inférieures ou égales à 200 000 DT ;
- 0,5% : pour des souscriptions au delà de 200 000 DT.

2- Introduction des frais de rachats

Lors d'un rachat, le montant à racheter sera diminué d'un droit de sortie pour tous ceux qui procéderont au rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts, et ce, selon les modalités suivantes :

- 2% : pour les rachats avant la deuxième année de la date de souscription ;
- 1% : pour les rachats entre la deuxième et la troisième année de la date de souscription ;
- 0% : pour tout rachat au-delà de la troisième année de la date de souscription.

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment l'article 11 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°8 du 1^{er} avril 2004, les porteurs de parts ont la faculté de sortie sans frais pendant une période de trois mois à compter de la date de publication du présent avis.

2010 - AS - 1098

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2011/1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le 25 mai 2010 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 MDT de Dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions. Le Conseil d'Administration du 9 décembre 2010 a décidé d'émettre une troisième tranche de 30 MDT aux conditions explicitées ci-après.

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2011/1 »

Montant : 30.000.000 de dinars divisés en 300.000 obligations.

Prix d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit cent dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **0,75%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 75 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.
- Taux annuel brut de **5,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de novembre 2010 qui est égale à 4,374%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,124%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,75% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe): C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,50% l'an pour le présent emprunt.

Durée totale : Les obligations « CIL 2011/1 » seront émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,799 années.

- Suite -

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 10 janvier 2011 aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse, 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis et au plus tard le 15 février 2011. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 31 mars 2011, tout en maintenant la même date unique de jouissance. En cas de non placement intégral de l'émission au 31 mars 2011, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché du Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 15 février 2011 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au 15 février 2011, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le 15 février 2016

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 15 février de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 15 février 2012

Le premier remboursement en capital aura lieu le 15 février 2012

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers le STICODEVAM.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 10 janvier 2011, aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société : Le 16 avril 2010 Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à la Compagnie Internationale de Leasing comme suit : 'BBB (tun)' pour la note à long terme, avec perspective d'évolution 'Stable', et 'F3 (tun)' pour la note à court terme.

Notation de l'emprunt : L'Agence de Notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BBB (tun)** avec perspective d'évolution stable à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date du 16 décembre 2010.

Cotation en bourse : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2011/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2011/1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 10-0 727 du 24 décembre 2010, d'un document de référence enregistré par le CMF en date du 22 juin 2010 sous le n° 10-007 et de son actualisation enregistrée en date du 1^{er} octobre 2010 sous le n°10-007/A001 sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing, sis au 16, Avenue Jean Jaures -1001 Tunis et de la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en Bourse sis au 16, Avenue Jean Jaures -1001 Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

ERRATUM

Une erreur matérielle s'est glissée, par inadvertance, au niveau de l'avis d'émission et d'admission de l'emprunt TUNISIE LEASING SUBORDONNE 2010, publié au Bulletin Officiel du CMF n°3756 du mardi 28 décembre 2010 et n°3757 du mercredi 29 décembre 2010 concernant la notation dudit emprunt. En conséquence, veuillez lire au niveau de la rubrique Notation « **La note attribuée par FITCH RATINGS à l'emprunt subordonné - TUNISIE LEASING SUBORDONNE 2010 -est de BBB- à long terme en date du 23 novembre 2010** », au lieu de « **Le présent emprunt obligataire n'est pas noté** ».

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT

DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

« TUNISIE LEASING SUBORDONNE 2010 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 03 juin 2010 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le conseil d'administration réuni le 25 novembre 2010 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 20 millions de dinars.

Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée de 5 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,25% et TMM+1,75% brut l'an pour le taux variable et entre 5,5% et 6,75% brut l'an pour le taux fixe avec précision que : « les taux sont fixés par la Direction Générale à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché ».

Cependant, afin de tenir compte des conditions actuelles du marché, le Conseil d'Administration réuni le 25 Novembre 2010 a décidé, à la demande du Directeur Général, de modifier la fourchette du taux d'intérêt variable de l'emprunt subordonné (dont les caractéristiques ont été fixées par le Conseil d'Administration du 26 août 2010) comme suit : TMM + 1% brut l'an au minimum et TMM+1,75% brut l'an au maximum. A cet effet, la Direction Générale a fixé pour le présent emprunt obligataire subordonné les taux d'intérêts à TMM+1,1% brut l'an pour le taux variable et 5,7% brut l'an pour le taux fixe.

Dénomination de l'emprunt : «TUNISIE LEASING SUBORDONNE 2010»

Montant : 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations subordonnées, de nominal 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation subordonnée.

Forme des obligations : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,1% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 110 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.

- Taux annuel brut de 5,7% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Novembre 2010 qui est égale à 4,3742%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,4742%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,1% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- Suite -

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui à une date donnée égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir, ce taux est de 5,7% l'an pour le présent emprunt subordonné. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

Durée totale: Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de vie totale de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursements puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. La durée de vie moyenne est de 3 ans pour le présent emprunt.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration exprime l'horizon de placement pour lequel la performance effective obtenue pour un placement obligataire est égale, quelque soit l'évolution des taux d'intérêt à la performance théorique initiale.

A l'issue d'une durée égale à la duration, le risque de perte (ou de gain) en capital est compensé exactement par le risque de réinvestissement à la hausse (ou à la baisse) des flux.

Elle s'exprime en années et elle est obtenue en divisant la somme des annuités pondérées actualisées par le prix de l'obligation, ou à défaut, par la somme des annuités actualisées.

La duration de l'emprunt obligataire « Tunisie LEASING SUBORDONNE 2010 » est égale à 2,793 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêt à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits du prix de souscription. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 28 février 2011.

Amortissement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par titre soit le un cinquième de la valeur nominale. L'emprunt subordonné sera amorti en totalité le 28 février 2016.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 28 février de chaque année.

- Le premier paiement des intérêts et le premier remboursement du capital de l'emprunt auront lieu le 28 février 2012.

- Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le 11 janvier 2011 et clôturées sans préavis au plus tard le 28 février 2011. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations subordonnées émises. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du 11 janvier 2011 aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence du siège, Jérusalem, La Marsa Sfax, Sousse, Djerba, et Nabeul) et des autres intermédiaires en bourse.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations subordonnées « TUNISIE LEASING SUBORDONNE 2010 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente choisis par ce dernier.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie.

Notation : La note attribuée par FITCH RATINGS à l'emprunt subordonné « TUNISIE LEASING SUBORDONNE 2010 » est de BBB- à long terme en date du 23 novembre 2010.

- Suite -

Cotation en Bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt subordonné, TUNISIE LEASING demandera l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné « TUNISIE LEASING SUBORDONNE 2010 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

***Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).*

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 05 octobre 2010 sous le numéro 10/013. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

***Maintien de l'emprunt à son rang :** l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus -visé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.*

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

***Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant*

- Suite -

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire: Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n°10-728 en date du **24 décembre 2010** et du document de référence « Tunisie Leasing 2010 » enregistré par le CMF sous le n° 10-013 en date du **24 décembre 2010** seront mis à la disposition du public, sans frais, Tunisie Leasing – Centre Urbain nord Av Hédi Karray 1082 Mahrajène -TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

AVIS

COURBE DES TAUX DU 30 DECEMBRE 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,869%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,873%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,877%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,880%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,884%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,889%	996,365
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,891%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,913%	1 011,990
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,950%	1 000,686
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,973%	1 028,234
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,992%	1 073,830
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,001%	1 101,978
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,024%	1 071,513
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 007,818
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 077,262
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,619
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 105,756
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,783

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	135,282	135,292		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,836	11,837		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,213	1,214		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,622	32,627		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,794	44,798		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	164,688	163,598		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	675,909	668,769		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	141,112	140,273		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	131,468	130,862		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	117,355	116,934		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	115,644	115,119		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	110,082	109,105		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	165,474	165,141		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	-	95,757	95,097		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
15	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 279,522	1 279,506		
16	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 234,801	2 235,097		
17	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	122,723	122,479		
18	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	122,861	122,906		
19	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 157,110	1 153,132		
20	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	128,914	129,272		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	14,914	14,956		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 832,736	5 844,815		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 599,795	6 613,950		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,335	2,293		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,868	1,846		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,186	1,162		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	108,180	108,191
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	104,498	104,516
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	105,090	105,109
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	102,992	103,002
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	103,792	103,803
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	107,081	107,090
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	103,905	103,917
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	103,952	103,962
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	104,087	104,097
36	MILLENM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	105,958	105,967
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	102,896	102,908
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	104,281	104,292
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	104,045	104,055
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	106,526	106,536
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	106,181	106,191
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	102,626	102,634
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	102,929	102,939
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	104,519	104,529
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	102,436	102,447
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	106,138	106,147
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	104,149	104,158
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	102,724	102,734
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	104,531	104,542
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	104,745	104,754
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	101,983	101,992

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,429	10,536	10,536
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	102,811	104,044	104,056
54	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	En cours de liquidation
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	102,043	102,112
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	75,526	75,226
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	156,860	155,733
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 568,635	1 555,639
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	113,052	112,622
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	117,396	116,445
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	95,997	95,220
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,565	16,531
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	279,891	277,105
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	51,650	51,081
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 265,791	2 252,653
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	79,338	78,910
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	58,381	58,107
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	103,679	103,350
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	114,359	113,840
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	110,547	110,020
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,694	11,686
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,678	12,656
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	16,685	16,694
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,235	17,207
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,399	12,353
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	129,237	128,018
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	132,280	131,924
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	127,849	127,722
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	20,743	20,633
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	102,678	102,358
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	107,655	107,368
82	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	150,821	150,176
83	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,406	10,417
84	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	123,899	123,909
85	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	117,037	117,002
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	184,625	184,646
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	162,164	162,241
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	140,108	140,166
89	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	10 774,504	10 740,784
90	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	193,600	192,968
91	MAC ETHICAL FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	-	109,052	109,114
92	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 447,255	1 439,547
93	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	107,356	107,049
94	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	108,619	107,735
95	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 434,187	10 395,971

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie -Carte vie -» et le déclassement de la société Soleil d'Hammamet « Hôtel Club Venus » la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
8. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
9.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
10. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
11. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
12. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
13. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
14. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis- Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 336 655
15.Electrostar		71 396 222
16.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelleville - 1082 TUNIS -	71 843 511
17.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
18. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
19. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
20. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
21. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
22. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530
23. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
24.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
25. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
26. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
27.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
28. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
29. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	42, rue Ibn Charaf -1002 TUNIS-	71 789 733
30. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
31. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Tébourba-	73 604 149
32. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 766 900
33. Société Frigorifique et Brasserie de Tunis "SFBT"		71 189 200
34. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
35. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
36. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
37. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
38. Société Magasin Général "SMG"	24, avenue de France -1000 TUNIS-	71 321 058
39. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
40. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
41. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 340 477
42. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard du 7 Novembre 1987 -2035 TUNIS-	70 837 000
43. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
44. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100

45. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	5, rue 8603, Z.I la Chargaia I	71 770 300
46. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
47. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	Avenue Mohamed V – BP 29 , -1073 TUNIS-	71 904 911
48. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
49. Tunisie Lait	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
50. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
51. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
52. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
53. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
54. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
2.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS-	71 841 322
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	71 197 820
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
9. Assurances Mutuelle Ittihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-	71 784 544
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	90, avenue Hédi Noura , Immeuble « Prestige Résidence », Ennasr II - 2037 Ariana -	70 853 153
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
23.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
28.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. Les Assurances des Crédits Commerciaux - Assurcrédit -	7, rue 8010 Montplaisir - 1002 TUNIS -	71 903 565
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. Palm Beach Hotels Tunisia "PBHT"	Rue Jean Jacques Rousseau, Immeuble Babel Bloc C, 5 ^{ème} étage -1073 Montplaisir-	71 848 966
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300

37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul- Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM "	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis- Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	71 884 120
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	74 624 424
51. Société de services des Huileries	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	71 718 332
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE- Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
55. Société de Transport du Sahel	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel Palma Djerba, BP 245 -4116 AGHIR MIDOUN/DJERBA-	75 750 830
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
59. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
60. Société Djerba Aghir	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Dorcas Nutrition	1, Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
62. Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	72 675 998
63. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE- Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
64. Société Générale des Supermarchés TOUTA	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65. Société Groupe GMT « GMT »	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66. Société Hotelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
67. Société Hôtelière SAMARA	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	71 798 211
68. Société Hôtelière Mouradi Golf	Route touristique -4000 SOUSSE - BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 521 200
69. Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	73 242 170
70. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 246 355
71. Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 475 267
72. Société Hôtelière & Touristique Syphax	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 677 072
73. Société Hôtelière KURIAT Palace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	74 240 337
74. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route du Kef , Km 5,6 -2011 DEN DEN-	71 347 585
75. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	71 647 500
76. Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	78 638 499
77. Société Industrielle de Textile "SITEX"	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	71 887 000
78. Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	73 308 777
79. Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
80. Société La Glace	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
81. Société Maille Club		
82. Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"		
83. Société NATIONALE d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »		
84. Société Panobois		
85. Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul		

"SRTGN"		
86.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
87. Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
90.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
91.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
92.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
93.Société Tunisienne d'Assurances Vie & de Capitalisation "AMINA"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
94.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center - 2080 ARIANA-	71 231 172
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
98.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
99.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
100.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
101. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
102.Tunisian Qatari Bank "TQB" (ex BTQI)	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 - 1080 TUNIS-	71 713 555
103. UBCI Leasing	39, avenue du 10 Décembre, El Menzah IV -1004 TUNIS-	71 231 333

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES OPCVM

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Gestionnaire	Adresse
1	ARABIA SICAV	AFC	4, rue 7036 El Menzah IV
2	FCP IRADETT 100	AFC	4, rue 7036 El Menzah IV
3	FCP IRADETT 20	AFC	4, rue 7036 El Menzah IV
4	FCP IRADETT 50	AFC	4, rue 7036 El Menzah IV
5	FCP IRADETT CEA	AFC	4, rue 7036 El Menzah IV
6	FCP SALAMETT CAP	AFC	4, rue 7036 El Menzah IV
7	FCP SALAMMET PLUS	AFC	4, rue 7036 El Menzah IV
8	SANADETT SICAV	AFC	4, rue 7036 El Menzah IV
9	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette Mutuelleville-1002 Tunis
10	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest Rue du Lac Neuchatel Les Berges du Lac
11	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest Rue du Lac Neuchatel Les Berges du Lac
12	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest Rue du Lac Neuchatel Les Berges du Lac
13	SICAV AMEN	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest Rue du Lac Neuchatel Les Berges du Lac
14	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest Rue du Lac Neuchatel Les Berges du Lac
15	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih Rue des lacs de Mazurie Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih Rue des lacs de Mazurie Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih Rue des lacs de Mazurie Les Berges du Lac 1053 Tunis

18	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih Rue des lacs de Mazurie Les Berges du Lac 1053 Tunis
19	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	5 bis, Rue Mohamed Badra 1002 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V 1002 Tunis
21	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V 1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V 1002 Tunis
23	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V 1002 Tunis
24	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V 1002 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	Boulevard principal - Angle rue Malawi et rue Turkana - 1053 - Les Berges du Lac - Tunis
26	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	Boulevard principal - Angle rue Malawi et rue Turkana - 1053 - Les Berges du Lac - Tunis
27	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	Boulevard principal - Angle rue Malawi et rue Turkana - 1053 - Les Berges du Lac - Tunis
28	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	Boulevard principal - Angle rue Malawi et rue Turkana - 1053 - Les Berges du Lac - Tunis
29	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	Boulevard principal - Angle rue Malawi et rue Turkana - 1053 - Les Berges du Lac - Tunis
30	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITALAUX	27 Bis, Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis
31	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITALAUX	28 Bis, Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis
32	FCP OPTIMA	BNA CAPITALAUX	29 Bis, Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis
33	FCP SECURITE	BNA CAPITALAUX	30 Bis, Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis
34	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITALAUX	31 Bis, Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis
35	SICAV BNA	BNA CAPITALAUX	32 Bis, Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis
36	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	Immeuble GAT 6ème étage-92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis
37	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	Immeuble GAT 6ème étage-92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis
38	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	Immeuble GAT 6ème étage-92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis
39	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	Immeuble GAT 6ème étage-92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis
40	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	Immeuble GAT 6ème étage-92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis
41	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	16, Av Jean Jaurès -1001 TUNIS
42	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	25, rue du Docteur Calmette Mutuelleville-1002 Tunis
43	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	25, rue du Docteur Calmette Mutuelleville-1002 Tunis
44	FCP FINA 60	FINACORP	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac 1053 Tunis
45	FINA O SICAV	FINACORP	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac 1053 Tunis
46	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	1, Rue Kamel ATTATURK 1000, Tunis

47	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	Green Center Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance Les Berges du Lac 1053 Tunis
48	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	Green Center Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance Les Berges du Lac 1053 Tunis
49	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	Green Center Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance Les Berges du Lac 1053 Tunis
50	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	Green Center Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance Les Berges du Lac 1053 Tunis
51	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	Green Center Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance Les Berges du Lac 1053 Tunis
52	MAC ETHICAL FCP	MAC SA	Green Center Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance Les Berges du Lac 1053 Tunis
53	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	Green Center Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance Les Berges du Lac 1053 Tunis
54	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Lémam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis
55	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Lémam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis
56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Lémam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Lémam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Lémam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis
59	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Lémam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis
60	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Lémam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis
61	SICAV CROISSANCE	SBT	2, rue de Turquie 1001 TUNIS
62	SICAV RENDEMENT	SBT	2, rue de Turquie 1001 TUNIS
63	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	11,rue Abderr.AZZAM-CPX K.PACHA 1002 Tunis
64	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord – 1003- Tunis.
65	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord – 1003- Tunis.
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord – 1003- Tunis.
67	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar 1002 Tunis Belvédère
68	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar 1002 Tunis Belvédère
69	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar 1002 Tunis Belvédère

70	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	STB, 34 Rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV
71	SICAV AVENIR	STB MANAGER	STB, 34 Rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV
72	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	STB, 34 Rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV
73	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	STB, 34 Rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV
74	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez Rue du Lac Leman Bloc C - Les Berges du Lac 1053 Tunis
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez Rue du Lac Leman Bloc C - Les Berges du Lac 1053 Tunis
76	AL HIFADH SICAV	TSI	32, rue Hédi Karray – Immeuble STUSID 2080 Tunis
77	FCP KOUNOUZ	TSI	32, rue Hédi Karray – Immeuble STUSID 2080 Tunis
78	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
79	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
80	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
81	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
82	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
83	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
84	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
85	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
86	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	3, rue Jenner, Place d'Afrique 1002 Tunis Belvédère
87	HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	3, rue Jenner, Place d'Afrique 1002 Tunis Belvédère
88	SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	3, rue Jenner, Place d'Afrique 1002 Tunis Belvédère
89	UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	3, rue Jenner, Place d'Afrique 1002 Tunis Belvédère
90	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	Imm. Maghrebria Tour A tunis Carthage cedex 1080
91	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	Imm. Maghrebria Tour A tunis Carthage cedex 1081
92	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	Imm. Maghrebria Tour A tunis Carthage cedex 1082
93	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	Imm. Maghrebria Tour A tunis Carthage cedex 1083
94	TUNISIAN EQUITY FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ème etg Les Berges du Lac 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble yosr Appart 9 et 10 Rue du Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	88, avenue Hédi CHAKER – 1002 Tunis
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Mak Crown Rue du Lac Léman Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Mak Crown Rue du Lac Léman Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Mak Crown Rue du Lac Léman Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Mak Crown Rue du Lac Léman Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Mak Crown Rue du Lac Léman Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Mak Crown Rue du Lac Léman Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Mak Crown Rue du Lac Léman Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Mak Crown Rue du Lac Léman Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Mak Crown Rue du Lac Léman Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Mak Crown Rue du Lac Léman Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Mak Crown Rue du Lac Léman Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
15	TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.